

Le petit journal

Année 2021
Numéro 7
25 octobre

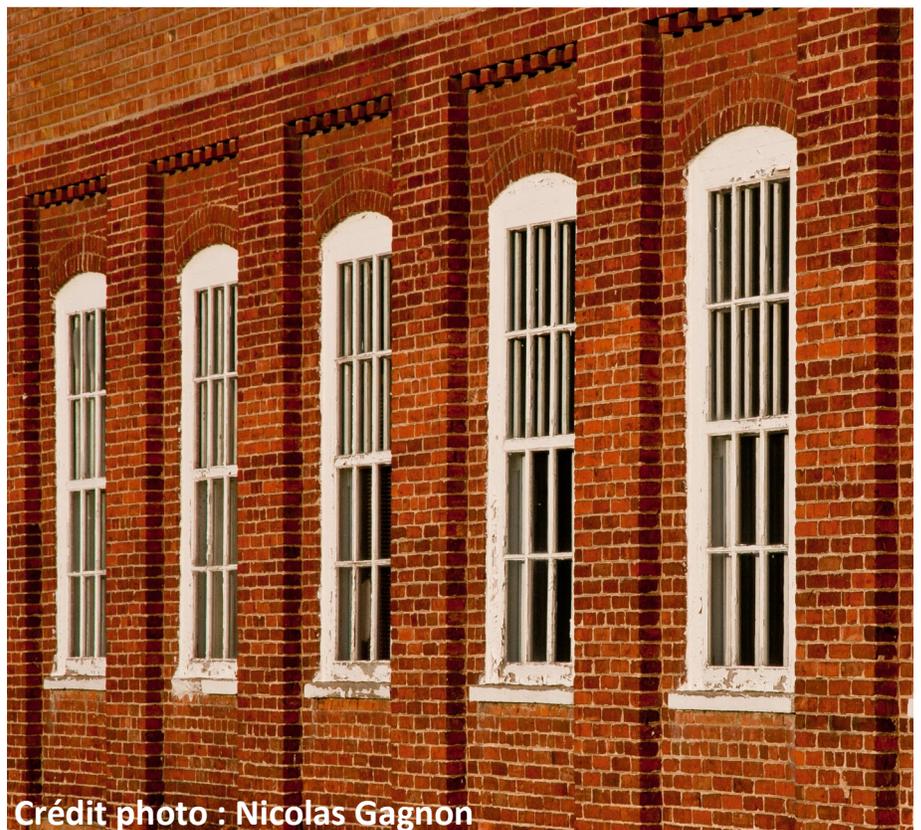
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Dans cette édition :

- Nouvelle source d'alimentation en eau potable
- Résultats de mises en candidatures élection 2021
- Nouveau service de paiement de taxes
- Dispositions relatives aux abris d'hiver
- Procès-verbal
- Programmation - Halloween
- Café rencontre
- Marché de Noël
- Rubrique interculturelle
- Appels aux recettes de Noël
- Offre d'emploi
- Collecte de feuilles mortes



Crédit photo : Aline Jestin



Crédit photo : Nicolas Gagnon



NOUVELLE SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Depuis l'an dernier, la municipalité de L'Isle-Verte avait entrepris des travaux de mise aux normes de ses installations d'eau potable, le tout étant devenu nécessaire afin de se conformer aux exigences de la réglementation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Ces travaux ont nécessité de nouvelles infrastructures, dont une usine dotée d'équipements de traitement de l'eau brute provenant d'un nouveau puits situé près du chemin de la Rivière (dit chemin du Petit Sault). Cette nouvelle usine, située à proximité du réservoir d'eau potable, est dotée d'équipements à la fine pointe de la technologie.

Les travaux sont, à ce jour, achevés et depuis quelques semaines, cette nouvelle source d'alimentation comble les besoins du réseau d'aqueduc municipal.

L'eau provenant du nouveau puits fait l'objet de quelques traitements aux fins d'en assurer la meilleure des qualités. Un suivi journalier y est effectué, en support étroit d'un laboratoire d'analyse agréé et du ministère de l'Environnement.

Sachez que rien n'est laissé pour compte afin d'assurer une déserte de qualité à l'ensemble des citoyens.

Actuellement, nous constatons une eau plus blanchâtre, et ce, en raison de la présence d'air dans le nouveau puits d'alimentation. N'en soyez aucunement inquiet !

Est-ce que la couleur de cette eau demeurera ainsi? La réponse à cette question ne peut, pour l'instant, nous être confirmée de la part des spécialistes en la matière. Toutefois, que cette situation perdure ou non, elle n'a aucun lien avec la qualité de l'eau qui vous est distribuée.

Le seul fait de laisser l'eau reposer quelques secondes redonne à l'eau la clarté à laquelle nous avons tous été habitués.

Nous vous confirmons qu'il n'y a aucune préoccupation à la consommer.

Si, pour une quelconque raison vous avez des inquiétudes, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Encore une fois, nous vous remercions de votre compréhension ainsi que de votre collaboration à la suite des travaux de réparation du récent bris au réseau d'aqueduc.



RÉSULTATS DES MISES EN CANDIDATURES - ÉLECTION MUNICIPALES 2021

Suite à la fermeture des mises en candidatures, le 1er octobre 2021 à 16 h 30, des élections auront lieu le 7 novembre afin de combler le poste de maire.

Voici les résultats des mises en candidatures :

Poste en élection :

Mairesse : Mme Ginette Caron (candidate sortante)
Mme Sophie Sirois

Conseillers élus par acclamation :

Conseillère siège #1 : Mme Véronique Dionne (candidate sortante)
Conseiller siège #2 : M. Alexandre Côté
Conseiller siège #3 : M. Denis Dubé
Conseiller siège #4 : M. Patrick Lavallée
Conseiller siège #5 : M. Stéphanie Lussier
Conseillère siège #6 : Mme Catherine Després

Jour du vote par anticipation : le dimanche 31 octobre, de 9 h 30 à 20 h au Pavillon de l'Amitié

Jour du scrutin : le dimanche 7 novembre, de 9 h 30 à 20 h au Pavillon de l'Amitié

NOUVEAU SERVICE - PAIEMENT DE TAXES DÉBIT PRÉAUTORISÉ

La Municipalité vous offre maintenant la possibilité de payer vos taxes municipales par prélèvements bancaires automatiques. C'est une façon simple et sécuritaire de payer vos taxes municipales.

Pour vous prévaloir de cette option, il faut simplement remplir le formulaire disponible au bureau municipale ou le télécharger à partir du site web (onglet «Espace citoyen», puis «Taxes») et nous le faire parvenir avec un spécimen de chèque, par la poste ou par courriel (reception@lisle-verte.ca), minimum 10 jours avant l'échéance de taxes.

Chaque prélèvement correspond au montant total dû en fonction des échéances du compte de taxes annuelles.

Grâce à ce nouveau service, les paiements de vos taxes municipales se feront automatiquement aux dates d'échéance prévues (indiquées sur votre compte de taxes), et ce, peu importe l'institution avec laquelle vous faites affaire.

En adhérant au débit préautorisé, ce mode de paiement sera reconduit automatiquement chaque année.

Toutefois, il est possible d'annuler votre adhésion en remplissant le formulaire «Annulation d'adhésion» disponible également au même onglet que mentionné ci-haut.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous!

STATIONNEMENT DE NUIT EN PÉRIODE HIVERNALE

Afin de faciliter les opérations de déneigement, nous rappelons à tous les citoyens qu'une réglementation municipale interdit le stationnement sur les chemins publics pendant la période du **1^{er} novembre au 15 avril inclusivement, entre vingt-trois (23) heures et six (6) heures du matin.**

Nous demandons votre bonne collaboration et surtout de bien vouloir en informer vos invités.



23H À 6H

1^{er} NOV.
AU

15 AVRIL



DISPOSITIONS RELATIVES AUX ABRIS D'HIVER

CHAPITRE 8 - Article 8.1 et 8.2.1.1

MATÉRIAUX

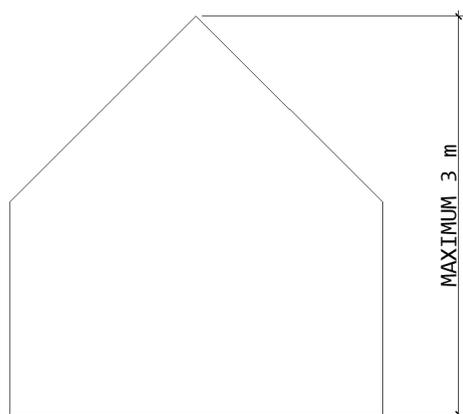
Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile, de polyéthylène armée et translucide ou de panneaux de bois peints; l'usage de polyéthylène non armée et transparent ou autres matériaux similaires est prohibé; l'emploi de toile ayant servi à d'autres fins est interdit.



ENVIRONNEMENT

Tout abri d'autos temporaire doit être propre, bien entretenu et ne présenter aucune pièce délabrée ou démantelée, qu'il s'agisse de la charpente ou de la toile qui le recouvre.

HAUTEUR MAXIMALE



Les abris d'hiver ne doivent pas excéder une hauteur de 3 mètres. Ils doivent être érigés sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à une telle aire.

GÉNÉRALITÉS

Les abris d'autos temporaires sont autorisés à titre de construction saisonnière dans toutes les zones. Ils doivent être localisés sur un terrain où un bâtiment principal est implanté.

PÉRIODES D'AUTORISATION

L'installation d'un abri d'autos temporaire est autorisée entre **le 1er octobre d'une année et le 1er mai de l'année suivante.**

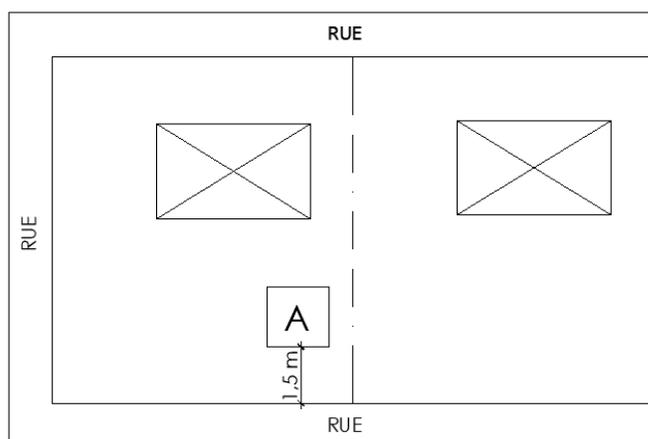
SÉCURITÉ

Tout abri d'autos temporaire installé sur un terrain d'angle est assujéti au respect du triangle de visibilité pour lequel des normes sont édictées à la section relative à l'aménagement de terrain du chapitre 10.

IMPLANTATION SUR LE TERRAIN

LÉGENDE

-  BÂTIMENT PRINCIPAL
-  ABRIS D'HIVER



Une distance minimale de 1,5 mètre doit être observée entre les abris d'hiver et une borne-fontaine, de même que de l'arrière d'un trottoir, d'une bordure de rue ou, s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure, de la partie de la rue déneigée.

LOI SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE : NOUVELLES EXIGENCES À VENIR

La nouvelle LVHR vient d'élargir la gamme des types de véhicules qui lui sont assujettis. En effet, le VHR est défini ici comme étant une motoneige, une motoquad, un autoquad et une motocyclette tout terrain, y compris un motocross.

Le port du casque protecteur avec visière ou lunettes de sécurité conforme est bien sûr toujours obligatoire. Les amendes ont augmenté et le montant de la peine serait de 250\$ à 350\$, selon le cas. **La règle concernant les systèmes d'échappement modifiés a aussi été resserrée.** Il est maintenant interdit de mettre en vente, d'installer, de faire installer et bien sûr de circuler avec une motoneige dotée d'un système d'échappement qui n'est pas conforme à la norme SSCC/11 (qui est inscrite sur le silencieux). Les motoneiges fabriquées avant 2011 bénéficient par contre d'un droit acquis.

Il est également **obligatoire de détenir un permis de conduire valide pour circuler sur un sentier**, sur une route, sur une terre publique ou sur toute terre privée appartenant à une municipalité. Par permis valide, on entend tout permis autorisant la conduite d'un véhicule routier délivré en vertu du code de la sécurité routière qui est valide.

Autre nouveauté, les dispositions du code de sécurité routière encadrant la conduite avec les capacités affaiblies par **l'alcool et la drogue** s'appliqueront en sentier et dans tout autre lieu de circulation visé par la LVHR. Par exemple, un conducteur dont le permis de conduire automobile est visé par la mesure zéro alcool devra aussi respecter cette condition pour la conduite d'un VHR.

Pour les personnes mineures, il n'y a aucun changement. Ils doivent être âgés d'au moins 16 ans et ceux-ci doivent détenir un certificat de formation qui atteste la réussite d'un examen ou d'une formation obligatoire prévus par règlement. La nouvelle loi prévoit aussi une sanction pour toute personne qui permet ou qui tolère qu'un mineur sur qui il a l'autorité conduise un VHR sans respecter cette réglementation. Rien ne s'applique présentement en ce qui a trait à la perte de points d'inaptitude, mais il y a des discussions en ce sens qui pourraient être modifiées dans un futur rapproché.

Selon des statistiques du gouvernement du Québec, durant les années 2009 à 2019, ce sont 25 décès en motoneige et 28 décès en VTT qui sont survenus en moyenne chaque année. Cela représente des centaines de décès et des milliers d'hospitalisations. Nous devons travailler tous ensemble pour rendre cette activité la plus sécuritaire possible.

En terminant, nous vous souhaitons une bonne saison et soyez prudent.



Dave Ouellet, sergent

Coordonnateur des relations communautaires
Poste de la MRC de Rivière-du-Loup
Sûreté du Québec
Bureau 418 862-6303, poste 209
Télécopieur 418 862-3789

www.sq.gouv.qc.ca

« **Notre engagement, votre sécurité** »

Vie municipale

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue le 14 SEPTEMBRE 2021.

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Véronique Dionne propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2021, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 14 septembre 2021

(journal 2099 - avril 2021) : 87,48 \$
(journal 2100 - mai 2021) : 8 255,21 \$
(journal 2101 - juin 2021) : 5 195,69 \$
(journal 2102 - juillet 2021) : 2 361,55 \$
(journal 2103 - août 2021) : 78 641,60 \$
(journal 2104 - septembre 2021) : 4 447,95 \$
98 989,48 \$

Dépenses incompressibles
(journal 1565) : 3 449,25 \$
(journal 1566) : 1 000,00 \$
(journal 1567) : 7 857,41 \$
(journal 1568) : 20 832,68 \$
(journal 1569) : 284,47 \$
(journal 1570) : 2 938,43 \$
(journal 1571) : 31 509,33 \$
(journal 1572) : 54 372,00 \$

(journal 1573) : 1 858,81 \$
124 102,38 \$

Total des dépenses :

223 091,86 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 11 août 2021 au 14 septembre 2021, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

Projet d'entente intermunicipale relative à la création d'un parc industriel territorial technologique

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités pour conclure une entente dont l'objet est l'exercice de tout pouvoir qui leur est conféré par la Loi sur les immeubles industriels municipaux (ci-après nommé : « LIIM ») (RLRQ, c. I-01);

ATTENDU que les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup souhaitent créer un Parc industriel territorial technologique pour faciliter le développement industriel technologique sur leur territoire;

ATTENDU qu'à cette fin la municipalité intéressée souhaite constituer une Régie intermunicipale afin de pourvoir à la conception, à l'implantation, le financement, l'exploitation et le développement de tout ou partie d'un parc industriel territorial technologique sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup au profit des municipalités membres;

ATTENDU que les municipalités locales intéressées souhaitent se prévaloir de l'article 13.8 de la LIIM pour demander à la MRC de jouer le rôle de régie à cette fin;

ATTENDU que la municipalité de L'Isle-Verte désire adhérer à l'entente intermunicipale visant la création d'un parc industriel territorial technologique de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que conformément à la

Loi sur les immeubles industriels municipaux et à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la municipalité doit réaliser la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter afin d'approuver l'adoption par le Conseil de la présente résolution;

ATTENDU que le projet d'entente intermunicipale concernant le parc industriel territorial technologique de la MRC de Rivière-du-Loup est déposé dans le cadre de la présente séance et fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

QUE le conseil de la municipalité de L'Isle-Verte, sous réserve de l'approbation des personnes habiles à voter, autorise par le biais de la présente résolution, la signature de l'entente intermunicipale visant à pourvoir à la conception, l'implantation, le financement, l'exploitation et le développement de tout ou partie d'un parc industriel territorial technologique sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup au profit des municipalités membres, conformément aux articles 13.1 et suivants de la LIIM;

QUE madame Ginette Caron, mairesse et monsieur Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier soient désignés afin de signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente;

QUE la présente résolution soit présentée aux personnes habiles à voter pour approbation conformément à l'article 13.2 LIIM;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit mandaté pour réaliser la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter conformément à l'article 532 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

QUE le registre soit accessible de

9 heures à 19 heures le 23 septembre 2021, au Pavillon de l'Amitié située au 140, rue Saint-Jean-Baptiste;

QUE le résultat de la procédure d'enregistrement soit acheminé à la MRC de Rivière-du-Loup.

Congrès de la Fédération Québécoise des municipalités

Considérant l'activité annuelle tenue par la Fédération Québécoise des municipalités tenant lieu de congrès s'adressant à l'ensemble des élus(es) des municipalités du Québec;

Considérant que cette activité se déroulera au Centre des Congrès de Québec, du 30 septembre au 2 octobre 2021;

Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit autorisée madame Sophie Sirois, à y prendre part,

Que la Municipalité en assure les frais inhérents, dont l'inscription, le déplacement ainsi que l'hébergement.

Autorisation d'affichage - Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (Calacs)

Considérant le travail de sensibilisation effectué par le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel;

Considérant l'importance de soutenir les efforts déployés par cet organisme pour contrer les comportements inacceptables dont sont l'objet, particulièrement, les femmes;

Considérant la campagne de sensibilisation qu'amorcera la Calacs, à compter du 17 septembre prochain;

Considérant que la collaboration de la Municipalité est sollicitée afin de permettre l'affichage d'un panneau soutenant cette campagne;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois,

et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte autorise l'organisme à procéder à l'utilisation d'un espace de terrain municipal afin d'y promouvoir leur campagne de sensibilisation,

Que le site proposé soit le terrain vacant situé sur la route 132 est (soit celui de l'ancien bar l'Émotion),

Qu'une période maximale d'affichage d'un mois leur soit accordée.

Intégration d'un formulaire de demande de permis en ligne

Considérant qu'est offerte à la Municipalité la possibilité d'intégrer une nouvelle fonctionnalité à son site internet, soit celle pouvant permettre aux citoyens de compléter leur demande de permis de rénovation en ligne;

Considérant que cette option permettra de réduire le temps lié à l'évaluation des demandes des citoyens de la part de l'inspecteur en bâtiment;

Considérant que seules certaines précisions seront requises préalablement à la délivrance ces certificats autorisant la réalisation des travaux;

Considérant que le coût de cette intégration se limite à des frais de 250 \$, puisque cette nouvelle fonctionnalité a été générée, pour être offerte, à l'ensemble des municipalités de la MRC;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte d'assumer les frais liés à cette nouvelle fonctionnalité et que soit publicisée cette nouvelle option auprès de la population.

Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre

2021;

Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultants d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu qu'Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accorde son appui à la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

Demande de contribution financière - Centre de récupération de L'Isle-Verte inc.

Considérant les besoins sans cesse grandissants que tente de combler « La Friperie du Nordet »;

Considérant que plusieurs bénévoles en assurent les opérations quotidiennes;

Considérant que les activités de cet organisme jouent un rôle fort important dans notre communauté;

Considérant l'engagement de la Municipalité visant à soutenir les efforts déployés par les bénévoles et ses administrateurs;

En conséquence, il est proposé par

Vie municipale

monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte soutienne financièrement cet organisme par le versement d'un montant de 5 000 \$, le tout tel que prévu lors de l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2021.

Modification contractuelle concernant la direction générale

Considérant que les termes contractuels liant la Municipalité à la direction générale sont arrivés à échéance le 31 mai 2021;

Considérant qu'il y a lieu de revoir certaines clauses administratives, dont le prolongement de cette échéance ainsi que les modalités de paiement des vacances;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la mairesse soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité un nouveau contrat de travail liant les parties que sont le directeur général et secrétaire-trésorier et la municipalité de L'Isle-Verte et ce, jusqu'à l'échéance fixée au 31 mars 2022.

Demande d'aide financière - programme pour une protection accrue des sources d'eau potable

Considérant la résolution 19.12.3.6. adoptée le 10 décembre 2019 mandatant madame Josiane Thériault, agronome, à titre de personne autorisée à signer les documents de demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP;

Considérant qu'il y a lieu de revoir les termes de cette résolution afin de déléguer cette responsabilité à la Municipalité;

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte désire présenter une nouvelle demande d'aide financière auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution,

Que le conseil de la municipalité de L'Isle-Verte autorise la présentation d'une nouvelle demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP;

Que monsieur Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, soit autorisé à signer les nouveaux documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

Nouvelle appellation de la Bibliothèque municipale

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte souhaite honorer l'illustre journaliste qu'est madame Robertine Barry;

Considérant que la bibliothèque municipale est l'endroit tout désigné pour rendre hommage à une personne ayant marqué historiquement notre Municipalité;

Considérant qu'une plaque commémorative s'avère une démarche nécessaire pour immortaliser l'apport de madame Berry à notre milieu et à la culture;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres

du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte autorise à ce que soit produite une plaque commémorative à l'effigie de madame Robertine Barry et qu'une cérémonie inaugurant cette nouvelle appellation de notre bibliothèque publique se concrétise dans les meilleurs délais possibles.

Mise en œuvre des projets en immobilisations 20-10 et 20-11

Considérant le projet en immobilisation visant à doter la municipalité d'une génératrice et de procéder aux travaux de modifications électriques nécessaires à son centre administratif (projet 20-10), le tout ayant été estimé à 60 000 \$;

Considérant le projet en immobilisation visant la modernisation des équipements de chauffage et de climatisation des bureaux administratifs (projet 20-11), ceux-ci étant estimés à 13 000 \$;

Considérant que ces investissements sont prévus au cours de l'année financière 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte autorise ses gestionnaires à procéder aux démarches nécessaires à l'aboutissement de ces projets en immobilisations.

Mise aux normes des ouvrages d'alimentation d'eau potable - recommandation de paiement numéro 8

Considérant les travaux réalisés par la firme Excavations Bourgoin et Dickner inc. dans le cadre du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation d'eau potable de la Municipalité;

Considérant qu'en date du 31 août 2021, une huitième recommandation de paiement fait état d'un degré d'avancement des travaux de 98,45%, représentant des coûts de travaux de 14 077,59 \$ (avant taxes) auxquels a été retranchée une retenue de 10% (1 407,76 \$), exigeant un montant

à payer de 14 567,14 \$ (taxes incluses);

Considérant que suite à ce paiement, un déboursé de 2 422 646,44 \$ (taxes incluses) aura été effectué à l'entrepreneur général « Excavations Bourgoin et Dickner »;

Considérant que selon l'analyse de la firme d'ingénierie Stantec, cette demande de paiement reflète des travaux réalisés conformément aux plans et devis;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit autorisé le paiement de ce décompte numéro 8, au coût de 14 567,14 \$;

Que le versement soit effectué uniquement suite à la réception des quittances des sous-traitants auprès de la firme de consultants,

Que ce paiement soit effectué par l'entremise d'un emprunt temporaire réalisé auprès de l'institution financière, Caisse Populaire de Viger et Villaray.

Travaux de remplacement d'une borne incendie

Considérant que la borne incendie située près du 136, rue Seigneur Côté présente des défauts rendant celle-ci hors service;

Considérant qu'une expertise sur cette borne incendie démontre la nécessité de procéder à son remplacement;

Considérant que les travaux à être exécutés nécessiteront des travaux d'excavations passablement importants en raison de contraintes liées à la profondeur ainsi que l'obligation de priver d'eau potable certains immeubles du secteur visé;

Considérant la nécessité d'assurer une protection incendie dans les meilleurs délais possibles;

Considérant que la disponibilité de tels équipements nécessite un certain temps d'attente;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par

monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit autorisé l'achat d'une borne incendie de remplacement (incluant la quincaillerie nécessaire) et ce, auprès de l'entreprise Wolseley, au montant de 5 311,30 \$ (plus taxes et transport);

Que les travaux soient entrepris dans les plus brefs délais possibles tout en assurant un minimum de restrictions aux usagers desservis par ce secteur du réseau d'aqueduc;

Que les moyens nécessaires soient pris afin de remettre à niveau l'espace de terrain affecté par les travaux.

Travaux de remplacement de ponceau - chemin mitoyen - L'Isle-Verte et Saint-Épiphan

Considérant l'état dysfonctionnel d'un ponceau drainant les eaux pluviales de notre municipalité et celles de Saint-Épiphan;

Considérant que la municipalité de Saint-Épiphan a donné son accord aux fins de partager les coûts de remplacement de cette conduite;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte autorise à ce que soient effectués les travaux de remplacement du ponceau au rang A, donnant accès à la municipalité de Saint-Épiphan et que les frais inhérents soient assumés à parts égales entre nos deux municipalités.

Offre d'activités de loisirs et embauche de ressources contractuelles

Considérant que l'offre de certaines activités, bien structurées, nécessite l'embauche de personnes démontrant les compétences nécessaires;

Considérant les propositions d'activités en cause, à savoir : cours de danse dispensés par madame Noémie Marin, CardioFit dispensé par madame Myriam Dubé et activités destinées aux

aînés dans le cadre du programme Viactive par madame Lynda Cloutier;

Considérant que la plupart de ces activités s'autofinanceront de par les frais d'inscriptions exigés aux participants;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte les propositions de services requises aux fins d'offrir les activités précédemment mentionnées, à savoir :

Madame Noémie Marin : 300 \$
Madame Myriam Dubé : 1 200 \$
Madame Lynda Cloutier : 1 080 \$

Que les services requis par ces ressources demeurent conditionnels à l'obtention d'un nombre minimal d'inscriptions aux activités offertes.

Offre de gratuité dans le cadre du programme Accès-Loisirs

Considérant le programme Accès-Loisirs chapeauté par la MRC de Rivière-du-Loup et ayant pour objectif de rendre le loisir sportif, culturel et de plein air accessible gratuitement aux personnes de 0 à 99 ans vivant dans une situation de faible revenu;

Considérant que depuis quelques années la municipalité participe à ce projet en offrant gratuitement quelques places aux activités d'automne;

Considérant que le comité de loisirs propose de renouveler cette pratique, en rendant disponibles deux places par activité offerte;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accueille favorablement de prendre part à ce programme Accès-Loisirs, et ce, selon la formule proposée.

Activité « Automne à grands pas » - disponibilité budgétaire

Vie municipale

Considérant la proposition d'activité soumis par le comité municipal de loisirs dans le cadre de l'activité automnale, soit de rendre disponible un équipement « Vélo-Smoothie » permettant aux participants de préparer eux-mêmes leur collation tout en réalisant une activité physique;

Considérant que la location d'un tel appareil est tout aussi onéreuse que d'en procéder à l'acquisition, soit un coût de location de 500 \$ alors que le coût d'achat est de 580 \$;

Considérant que l'avantage d'acquérir cet appareil sera d'en faire bénéficier l'utilisation lors d'autres activités, en atténuant d'autant le coût d'investissement;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité autorise l'achat de l'équipement « Vélo-Smoothie » auprès de l'entreprise « Rock the Bike »;

Que la municipalité permette l'appropriation d'un budget de 780 \$ pour la tenue de l'activité « Automne à grands pas » et ce, à même les fonds réservés aux activités de loisirs.

Programme de soutien financier - activités pour les aînés

Considérant que depuis plusieurs

années est alloué, par l'entremise d'un regroupement, soit « La table d'harmonisation », des montants d'aide financière aux fins de soutenir des activités offertes aux aînés;

Considérant qu'il y a lieu de revoir l'encadrement des soutiens financiers pouvant être attribués aux organismes, et ce, sur la base de certains critères;

Considérant qu'un formulaire ainsi qu'un guide ont été conçus et proposés afin d'établir des règles d'appropriation (dépenses admissibles, non admissibles, montant accordé tout dépendant du type d'activité);

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil municipal adhère à cette nouvelle fonctionnalité qui contribuera à bonifier et simplifier l'analyse des demandes d'attribution de soutiens financiers.

Demandes d'aides financières - projet d'amélioration au parc Samuel Côté

Considérant que le Parc Samuel Côté n'est pas exploité à sa pleine valeur et que des installations, telles des jeux d'eau en augmenteraient l'attractivité;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été soumise dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures, investissement estimé à 180 613,61 \$ auquel peut être admissible une aide financière maximale de 100 000 \$;

Considérant la nécessité de combler le manque à gagner par d'autres sources de financement dont : le Fonds de soutien à la ruralité auprès de la MRC de Rivière-du-Loup, d'autres partenaires privés, dont l'activité Big Wolf's Backyard, Fonds AgriEsprit, Défi Everest, Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray, etc.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte autorise les démarches d'aides financières auprès des différents organismes susceptibles de soutenir l'aboutissement de cet investissement.

Levée de la séance

À 21 h 06, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

Prochaine séance du conseil municipal

Voici la date de la prochaine séance du conseil municipal qui débutera à 20 h 00 à la salle du Pavillon-de-l'Amitié située au 140, rue Saint-Jean-Baptiste.

Le mardi 16 novembre 2021

Des mesures sanitaires devront être respectées :

- ◆ **Port du masque**
- ◆ **Désinfection des mains**
- ◆ **Distanciation physique**

L'AUTOMNE À GRANDS PAS

C'est le 3 octobre dernier qu'avait lieu L'Automne à grands pas dans la municipalité. Pour l'occasion, 13 personnes ont profité de la belle température pour parcourir l'un (ou même plusieurs) des parcours suggérés. Les participants avaient aussi l'opportunité de pédaler pour préparer leur propre collation: un vélo leur permettait de fabriquer rien de moins qu'un... smoothie!

La chance a également souri à trois participants lors du tirage des prix de participation: Johanne Lafrance, Louise Morin et Rolland Gaudreau ont chacun remporté une paire de bâtons de marche (gracieuseté du CISSS du Bas-Saint-Laurent). Félicitations, et merci pour votre participation!



Remorque hantée

En pénétrant dans la remorque hantée, vous découvrirez l'intérieur répugnant de la maison d'une sorcière. Assurez-vous de ne pas trainer de la patte, sans quoi vous pourriez devenir l'ingrédient principal de sa prochaine recette...

L'activité se déroulera le 31 octobre dans le stationnement de l'école Moisson-d'Arts. Le niveau d'épouvante sera adapté en fonction des tranches d'âge, donc les enfants sont invités de 15 h à 17 h et les adolescents et adultes de 17 h à 19 h.

Le passeport vaccinal, le port du masque et la désinfection des mains seront obligatoires pour participer à cette activité.

Une surprise sucrée sera offerte aux enfants déguisés, et un prix de participation sera tiré au hasard parmi toutes les personnes costumées qui passeront par le stationnement de l'école Moisson-d'Arts.

Espace photo

Un décor de circonstance sera aménagé près de la remorque hantée pour que vous puissiez immortaliser votre soirée. Vous êtes invités à envoyer

vos photos au loisirs@lisle-verte.ca pour qu'un montage soit réalisé, puis partagé sur la page Facebook de la municipalité.

Exposition de citrouilles

Décore une citrouille et apporte-la au bureau municipal le 28 octobre entre 10h et 18h. Le soir de l'Halloween, les citrouilles reçues seront exposées près de la remorque hantée et les visiteurs seront invités à voter pour leur création préférée!

** Des citrouilles sont offertes au bureau municipal, jusqu'à épuisement des stocks (aucune réservation possible, limite d'une par famille).*

Parcours de maisons décorées

Vous prévoyez décorer votre maison? Assurez-vous de l'inscrire pour qu'elle soit ajoutée au parcours hanté! Les maisons inscrites se retrouveront dans le parcours proposé aux citoyens et c'est leur vote qui déterminera quelles décorations remporteront les grands honneurs!

Inscriptions jusqu'au 26 octobre: loisirs@lisle-verte.ca | 418 898-2812, poste 306.

Collecte des bonbons

La collecte des bonbons se déroulera de 15 h à 19 h et les pompiers seront présents pour assurer la sécurité dans les rues. Les mesures sanitaires étant encore d'actualité, nous vous invitons à être prudents pour la collecte et créatifs pour la distribution!



CAFÉ RENCONTRE



Tous les aînés de la communauté sont invités à participer au café rencontre prévu le mercredi 10 novembre, de 13 h 30 à 15 h, à la salle communautaire de la Villa Rose des vents. Ce lieu d'échange permettra, en toute sécurité, de briser l'isolement et de partager les expériences vécues en lien avec la pandémie. Café et collation offerts sur place. La participation est gratuite, mais l'inscription est obligatoire. Contactez Nancy Dumont (418 898-2152, poste 1) pour vous inscrire!

MARCHÉ DE NOËL

Le Marché de Noël est de retour cette année, et pour assurer le bon déroulement de l'événement, le comité organisateur a **besoin de bénévoles!** Plusieurs postes avec des tâches spécifiques sont à combler (exemple : montage de la salle et accueil des visiteurs), par tranche minimum de 2h, du 26 au 28 novembre prochain. Vous aimeriez contribuer à répandre la magie de Noël, seul ou avec un ami? Contactez-nous (418 898-2812, poste 306 | marchenoel.lisleverte@gmail.com)!



SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Du 16 au 23 octobre, avait lieu la semaine des bibliothèques publiques. Saviez-vous que c'est grâce à des bénévoles que la bibliothèque municipale Robertine-Barry peut ouvrir ses portes? À L'Isle-Verte, nous avons la chance de compter sur une équipe de sept personnes dévouées pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque et répandre l'amour des livres. Nous profitons de cette semaine spéciale pour les remercier pour leur implication. Merci mesdames!

Vous aimeriez vous joindre à notre superbe équipe de bénévoles? Appelez-nous au 418 898-2812!



Sur la photo, de gauche à droite : (rangée arrière) Francine Dion, Hélène Malenfant, Carmen Lafrance, Jenny Lagacé (rangée avant) Anne-Marie Pelletier et Karine Martel. Absente sur la photo : Chantal Desmeules.



RUBRIQUE INTERCULTURELLE - SAVIEZ-VOUS QUE?

En 2019, 385 résidents temporaires sont venus s'installer sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup (étudiants et travailleurs) avec conjoint/es et enfants. De plus en plus de familles viennent s'installer dans la région et plusieurs d'entre elles choisiront notre municipalité prochainement! Selon vous, de quels pays arriveront nos futurs concitoyens?

SE DÉPLACER ACTIVEMENT EN TOUTE SÉCURITÉ

Le changement de saison se fait ressentir et conséquemment, la noirceur se fait plus présente. Lorsque vous vous déplacez de manière active dans la municipalité (marche, vélo), il est important que vous soyez visible! Dans l'optique de favoriser votre sécurité lors de vos déplacements actifs, des brassards réfléchissants sont offerts gratuitement aux citoyens qui le désirent (jusqu'à épuisement des stocks), gracieuseté du CISSS du Bas-Saint-Laurent. Pour vous en procurer un, il ne vous reste qu'à prendre rendez-vous au bureau municipal (418 898-2812)!

À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? **Soyez visible et prévisible!**

Soyez visible

Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard.

Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.

Marchez sur le trottoir

C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.

Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.

Traversez aux bons endroits

Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.

Société de l'assurance
automobile

Québec 

C-5501 (18-11)

APPEL AUX RECETTES DE NOËL

Lorsque vient le temps de préparer les festivités de Noël, cuisiner est un incontournable. Votre famille passe-t-elle le flambeau des recettes de génération en génération? Êtes-vous convaincu d'avoir LA meilleure recette pour préparer un repas ou un dessert de Noël digne de ce nom? Voici une occasion en or pour vous de répandre le bonheur aux papilles gustatives de vos concitoyens : envoyez-nous votre recette pour qu'elle se retrouve dans *Le p'tit journal* du mois de novembre! Vous avez jusqu'au 10 novembre pour nous la faire parvenir au reception@lisle-verte.ca. Si vous ne l'avez pas en version numérique, vous êtes invité à vous présenter au bureau municipal pour que nous puissions en faire une copie!





SURVEILLANT DU CHALET DE SERVICE (2 postes)

PRINCIPALES FONCTIONS

Sous la supervision de la Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, le titulaire du poste devra :

- ⇒ Superviser les activités à la patinoire et au chalet de service;
- ⇒ Faire l'entretien ménager des locaux.

QUALITÉS RECHERCHÉES

- ⇒ Fiabilité;
- ⇒ Entregent;
- ⇒ Aptitude à faire respecter son autorité;
- ⇒ Capacité à gérer les imprévus.

EXIGENCES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce poste est saisonnier à temps partiel (20 à 25 heures par semaine) et s'échelonne de décembre à mars. L'horaire est variable en fonction de la température et de l'achalandage (soir/fin de semaine). La rémunération est à déterminer selon l'expérience. La date d'entrée en fonction est prévue pour décembre.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae dès que possible à l'attention du Comité de sélection :

**141, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0
Courriel : reception@isle-verte.ca
Pour information : 418 898-2812**

Aides visuelles

Régie de l'assurance maladie du Québec

Qu'est-ce que c'est?

Le Programme d'aides visuelles permet à une personne ayant une basse vision ou étant fonctionnellement aveugle d'emprunter des aides à la lecture, à l'écriture et à la mobilité ainsi que certaines aides à la vie quotidienne. Le Programme offre également un soutien financier pour faire l'acquisition et prendre soin d'un chien-guide.

Pour qui?

Toute personne qui est assurée par le régime d'assurance maladie du Québec et qui présente une déficience visuelle au sens du Règlement sur les aides visuelles et les services afférents assurés. „

Que faut-il faire?

Pour obtenir le prêt d'aides visuelles, présentez une demande auprès de l'un des établissements reconnus par la Régie de l'assurance maladie du Québec, spécialisés dans la réadaptation des personnes ayant une déficience visuelle. Si vous êtes admis au Programme à la suite d'une évaluation de votre déficience et de vos besoins, vous recevrez une formation vous permettant d'utiliser les aides adéquatement. „

Où s'adresser?

Pour plus d'information sur le Programme d'aides visuelles, consultez le site de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à l'adresse www.ramq.gouv.qc.ca.

Pour obtenir les coordonnées d'un établissement reconnu, communiquez avec la Régie en téléphonant à l'un de ces numéros :

Région de Québec : 418 646-4636

Région de Montréal : 514 864-3411

Ailleurs au Québec : 1 800 561-9749 (sans frais)

À noter

Le coût de remplacement des aides perdues, volées, détruites ou utilisées avec négligence est assumé par la personne bénéficiant du Programme.

Le centre d'action bénévole dispose d'une agente d'information aux aînés pouvant vous aider dans ce domaine. N'hésitez pas à la contacter au : 418-867-8011 ou informationainesrdl@gmail.com

Site internet : <https://www.actionbenevolebsl.org/seigneuries/services/service-d-information-pour-aines>



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue Saint-Jean-Baptiste (Presbytère), L'Isle-Verte
418 868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h** Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418 868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS

Dr Caron : 2, 9, 16, 23 et 30 novembre

Dr Munger : 4, 10 et 17 novembre

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte

Téléphone : 418 898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale - St-Cyprien, Qc - G0L 2P0
3, Principale Nord - St-Hubert, Qc - G0L 3L0
136A, Seigneur Côté - Isle-Verte, Qc - G0L 1K0
535, du Patrimoine - Cacouna, Qc - G0L 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

SAVIEZ-VOUS QUE?

Saviez-vous que c'est le 9 février 2000 que les municipalités du village et de la paroisse s'est regroupés en une seule entité sous l'appellation de : Municipalité de L'Isle-Verte?



COLLECTE DE FEUILLES MORTES

Veillez prendre note que la municipalité procèdera à la collecte de vos sacs de feuilles mortes le mercredi 10 novembre.

Vous devez:

- ⇒ Mettre les sacs sur le bord de la rue la VEILLE de la collecte
- ⇒ Vous inscrire en mentionnant votre adresse de collecte en composant le 418 898-2812 ou encore via la messagerie privée de la page Facebook de la municipalité

Seulement les personnes inscrites bénéficieront de ce service.



Qui doit-on appeler ?

Travailleurs municipaux

Directeur général et sec.-trésorier, Guy Bérubé	418 898-2812
Directeur général adjoint, Benoit Randall	418 898-2812
Secrétaire de direction, Audrey-Anne Dubé	418 898-2812, # 300
Préposé aux réseaux aqueducs et au traitement eaux usées, Patrick Landry	418 898-2812
Inspectrice en bâtiments et environnement, Stéphanie Cyr-Massé	418 898-2812
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, Chantal Amstad	418 898-2812

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ

Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Mercredi	19 h à 20 h
Jeudi	13 h à 15 h

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Mercredi	13 h à 16 h 30
Jeudi	13 h à 16 h 30
Vendredi	13 h à 16 h 30
Samedi	13 h à 16 h

Tous les textes du P'tit journal sont lus et corrigés. Par contre, il se peut qu'il y ait des erreurs, veuillez nous en excuser. De plus, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains articles reçus par divers comités, citoyens ou organismes. Ces articles nous arrivent à l'occasion en format pdf donc il nous est impossible d'y faire des modifications. Merci de votre compréhension.

CALENDRIER DES COLLECTES

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	



Après m'avoir lu,
mettez-moi au bac bleu!